

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 14 décembre 2021

portant modification de la composition du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique

NOR : TRAA2137137S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2021 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique ;

Vu le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales lors des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2018 ;

Vu les propositions de nomination formulées par les organisations syndicales représentées ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique :

Président : Nicolas Naudin-Roy, directeur du numérique, ou son représentant.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Françoise Rodriguez, cheffe du service inter-régional Nord, ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique :

Désignés par FEETS FO

En qualité de membre titulaire :

M. Hamed HACHEM

En qualité de membre suppléant :

M. Philippe MARTIN

Désignés par l'USAC CGT

En qualité de membre titulaire :

M. Pascal RECCHIA

En qualité de membre suppléant :

M. Nicolas MAHOUT

Désignés par le SPAC CFDT

En qualité de membre titulaire :

Mme Isabelle PERRIN

En qualité de membre suppléant :

Non désigné

Article 2

Cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2022.

La décision du 1^{er} octobre 2021 portant modification de la composition du comité technique de la direction du numérique est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 14 décembre 2021

Le directeur du numérique,

N. NAUDIN-ROY